



PRÉFECTURE DES ALPES-MARITIMES

CABINET DU PREFET

Nice, le 22 FEV. 2017

SERVICE DEPARTEMENTAL  
D'INCENDIE ET DE SECOURS  
DES ALPES-MARITIMES  
B. P. N° 99  
06271 VILLENEUVE-LOUBET CEDEX

LE PREFET  
DES ALPES-MARITIMES,

et

LE PRESIDENT DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DU SERVICE  
DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE  
SECOURS DES ALPES-MARITIMES,

ADMINISTRATION GENERALE  
ET RESSOURCES HUMAINES

SUIVI DE LA MASSE SALARIALE  
REGIME INDEMNITAIRE

AFFAIRE SUIVIE PAR :

MAGALI GUARY / SARAH MARTIN

**ARRETE SDIS N° 171384**

*Portant nomination dans les fonctions d'adjoint au chef de groupement*

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** le code de justice administrative,

**VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

**VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

**VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 34,

**VU** la loi n° 96-369 du 3 mai 1996 relative aux services d'incendie et de secours,

**VU** le décret n° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels,

**VU** le décret n° 2016-2008 du 30 décembre 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des capitaines, commandants, lieutenants-colonels de sapeurs-pompiers professionnels,

**VU** l'arrêté SDIS N°04-0334 en date du 23 janvier 2004 de monsieur le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes portant détermination du nombre et des grades des emplois de direction du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes,

**VU** l'arrêté SDIS de monsieur le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes portant avancement de l'intéressé au 5<sup>ème</sup> échelon (IB : 759) de son grade, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2014,

**VU** la délibération du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours n°16-48 en date du 23 juin 2016, portant sur le projet de modification de l'organisation territoriale du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes,

**VU** la délibération du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours n°16-81, en date du 25 novembre 2016, portant sur l'organisation territoriale du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes et sur la modification du règlement opérationnel,

**VU** les arrêtés en date du 14 octobre 2016 et 20 décembre 2016, de monsieur le préfet des Alpes-Maritimes, portant modification du règlement opérationnel du service d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes, à compter des 21 octobre 2016 et 27 décembre 2016,

**VU** l'avis de mobilité interne Emploi de Direction N°7,

**SUR** proposition de monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes par intérim,

## ARRETENT

### ARTICLE PREMIER :

Monsieur **DEMARTE JEAN-CHRISTOPHE** (matricule : 3592), né le 16/01/1971 à GRASSE (06), commandant de sapeurs-pompiers professionnels, est nommé **dans les fonctions d'adjoint au chef du groupement fonctionnel Prévision** du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes, à compter du **1<sup>er</sup> février 2017**.

### ARTICLE 2 :

Monsieur le sous-préfet, directeur de cabinet et monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes par intérim sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré, notifié à l'intéressé et publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours des Alpes Maritimes.

### ARTICLE 3 :

Conformément à l'article R 421-1 et suivants du code de justice administrative, le tribunal administratif de Nice peut être saisi par voie de recours formé contre le présent arrêté, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification.

**Le président du conseil d'administration du  
service départemental d'incendie et de  
secours des Alpes-Maritimes**



**Eric CIOTTI**  
Président du Conseil départemental  
des Alpes-Maritimes  
Président de conseil d'administration  
du service d'incendie et de secours  
des Alpes-Maritimes

**Le préfet des Alpes-Maritimes**

*Pour le Préfet,  
Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet  
CAB-A 3710*

**François-Xavier LAUCH**